

## Courrier adressé à Livres Hebdo le 10 mai 2013

Le brouhaha que semble provoquer le fait qu'Hervé Gaymard siège, à titre bénévole, au Conseil d'Administration de Dargaud ne peut que susciter l'étonnement. Il semble hélas nécessaire d'appeler au bon sens et de rappeler quelques évidences :

- Hervé Gaymard fait partie des quelques personnalités qui rappellent volontiers leur goût pour la bande dessinée. Je pense que c'est par passion et par curiosité qu'il a accepté notre proposition il y a quelques années. Depuis, il a pu se familiariser avec les métiers du livre et de l'édition et les processus de la création, étant également auteur. A l'inverse il a apporté aux autres administrateurs, dont les représentants du personnel, une expérience de lecteur, mais aussi une vision plus large et une analyse des tendances sociétales ou des évolutions législatives, européennes en particulier, qui ont permis au Conseil d'élargir sa réflexion. C'est précisément le rôle des personnalités extérieures indépendantes au sein des conseils d'administration.

- il est étrange que l'on puisse reprocher à un parlementaire d'être administrateur d'une société d'édition de bande dessinée. Ce soupçon injurieux est révélateur du mépris dans lequel sont tenues les entreprises aujourd'hui et de l'inculture économique de certains journalistes et politiciens.

Ce devrait être au contraire une excellente nouvelle pour un journaliste d'apprendre qu'une entreprise a eu l'opportunité de faire découvrir de l'intérieur les difficultés, les contraintes et les enjeux de l'économie réelle à un parlementaire, énarque et haut fonctionnaire.... Le fait est suffisamment rare pour être salué.

- il est intéressant de noter que les propositions de lois portées par Hervé Gaymard ont été votées à l'unanimité. Et que la plus importante a permis d'exempter les libraires de l'application de la Loi sur la Modernisation de l'Économie (LME) qui aurait provoqué une crise de trésorerie mortelle pour la profession et anéanti des centaines de librairies. Faut-il en déduire que tous les parlementaires sont des administrateurs cachés de maisons d'édition ou de librairies ?

On peut aussi penser que la défense du livre et de l'écrit est une cause nationale qui a mobilisé l'ensemble de la classe politique.

C'est en effet, faire beaucoup de crédit à un seul député de penser que son influence personnelle vaut davantage que la justesse de la cause qu'il défend.

- Pour l'anecdote et sans que ça change quoique ce soit aux arguments précédents, Hervé Gaymard n'était plus député lors de sa nomination comme administrateur. Il s'agit d'une fonction non rémunérée, comme celle de tous les autres administrateurs.

Conflit d'intérêt ? Mais où est le conflit ? Où est l'intérêt ?

Certes la bande dessinée est l'expression la plus aboutie et la plus influente de la littérature, c'est le Président de Dargaud qui vous l'affirme !

Mais qui peut croire qu'un élu de la République va participer au conseil d'administration de Dargaud autrement que par goût ou passion personnelle ?

- Peut-être faut-il pousser le raisonnement jusqu'au bout et interdire aux parlementaires de lire, d'écrire, d'aimer le cinéma, de s'intéresser à l'entreprise, bref, de développer une expertise personnelle sur les sujets dont ils ont à traiter !

Ou s'interroger sur la courte vue des journalistes de Rue 89.

Sont-ils les relais inconscients de cette culture du tout numérique indifférente à la diversité éditoriale et à la richesse d'un réseau dense de librairies en France ?

Ou sont-ils victimes de l'absence de réflexion imposée par le rythme du journalisme numérique ?

A suivre, comme on dit dans le monde enchanté de la bande dessinée...

**Claude de Saint Vincent**

***Directeur Général puis Président de Dargaud depuis plus de vingt ans***